

VOS COMMERCANTS FETENT LE GRAND PRIX DE DENAIN

RÈGLEMENT

L'Union du Commerce de Denain en partenariat avec la Ville de Denain et le Grand Prix de Denain, organise dans le cadre des manifestations du Grand Prix de Denain qui aura lieu le Jeudi 17 Mars 2022 une loterie.

Du 9 au 14 Mars 2022.

La participation à ce jeu est ouverte à toute personne majeure au 1^{er} Janvier 2022 résidant en France métropolitaine.

Les commerçants, leur personnel et les personnes participant à la mise en place et à l'organisation de cette opération ne peuvent y participer.

Toute personne désirant participer à ce jeu pourra retirer sans obligation d'achat un ticket chez les commerçants participant à l'opération du 9 au 14 Mars 2022 dans la limite d'un ticket par jour et par adulte.

LE JEU

Il faut remplir le ticket intégralement et immédiatement dans le commerce où on vous le remet et le déposer dans l'urne.

Pour cela, vous devez noter au dos du ticket : nom, prénom, adresse, téléphone et email.

Le tirage au sort aura lieu le 15 Mars 2022.

Les gagnants seront avertis par téléphone et devront se présenter avec une pièce d'identité justifiant de leurs nom et adresse à la Lunetterie 93 rue Villars 59220 DENAIN 03 27 40 77 81 pour récupérer leur lot.

Il ne pourra y avoir qu'un seul gagnant par foyer (même nom ou même adresse)

La liste des commerçants participants ainsi que le règlement de l'opération sont affichés à la Maison du Commerce 118bis rue Villars à Denain + www.commerce-denain.com

A GAGNER :

- **2 x 1 Place en Hélicoptère pour survoler le Grand Prix le 17 Mars**
- **2 x 1 Place pour faire partie des véhicules publicitaires du Grand Prix et suivre la course**
- **5 x 2 places VIP pour entrer dans le Village du Grand Prix**

Tout lot non réclamé avant le 17/03/2022 redeviendra la propriété de l'Union du Commerce de Denain.

Les organisateurs se réservent le droit d'arrêter, d'annuler, de modifier à tout moment le jeu, et sans qu'aucun recours ne puisse être intenté par les participants. Les cadeaux ne pourront ni être échangés ni être remboursés ni être utilisés à d'autres fins que celles prévues par le présent règlement.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat et implique l'acceptation du présent règlement, et permet aux organisateurs l'utilisation de l'image des gagnants à des fins publicitaires (publication de la photo des gagnants dans les journaux locaux, sur le site Internet et Facebook de l'Union du Commerce de Denain).